

ATTESTATION CONTRACTUEL HORS ACADEMIE
MOUVEMENT 2024

Les maîtres contractuels définitifs affectés en 2023/2024 dans une académie autre que celle de Montpellier doivent impérativement joindre à leur dossier le type d'attestation qui suit, délivrée par le chef d'établissement de l'académie d'origine.

Je soussigné (Nom, Prénom) :

directeur de (Etablissement) :

atteste que le service horaire de (Nom et prénom du candidat) :

contractuel définitif, a bien été déclaré susceptible d'être vacant et publié par le Rectorat de l'Académie de :

Sous le numéro :

Observations éventuelles :

Fait à :

Signature du directeur et cachet de
l'établissement :

Le :